

P R O V I N C E D E Q U É B E C
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le lundi 8 décembre 2025, à 19 h 30 au sous-sol de l'église, 1 rue de l'église, à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 : Monsieur Frédéric Caron;
Siège #2 : Monsieur Rémi Carrier;
Siège #3 : Monsieur Hugues Berger;
Siège #4 : Monsieur Patrick Santerre;
Siège #5 : Monsieur Donald Lemieux.

Absence motivée :

Siège #6 : Madame Lucie Bourgeois.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Lorenzo Ouellet, maire. Monsieur Joël Charest, directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent à cette séance.

Résolution 2025-12-204

Ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par M. Frédéric Caron, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

P R O V I N C E D E Q U É B E C
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Réunion ordinaire
8 décembre 2025
Ordre du jour

1. Mot de bienvenue du maire;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions concernant des sujets hors de l'ordre du jour;
4. Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de novembre 2025;
5. Comptes à accepter – novembre 2025;
6. Administration :
 1. Propos du maire et rapports des conseillers;
 2. Dépôt de la correspondance;
 3. Compte courant – Paiement des factures excédant 5 000 \$;

4. Autorisation de remboursement au fonds de roulement et affectations financières;
 5. Adoption de la politique d'égalité entre les genres révisée;
 6. Signataire – Entente relative avec la vidéosurveillance (MRC de la Matapédia);
 7. Signature lettre d'entente 1142-SAY-2025-004;
 8. Signature lettre d'entente 1142-SAY-2025-005;
7. Invitations et demandes d'appui :
 1. Recommandations du comité des dons;
 8. Sécurité publique :
 1. ;
 9. Transport :
 1. Reddition de comptes au programme PPA-CE – Asphaltage des rues Marcheterre et Keable;
 10. Hygiène du milieu :
 1. Tarification incitative des déchets – Adoption des mesures d'exception;
 11. Aménagement, urbanisme et développement :
 1. Attribution d'un numéro civique – Lot 5 592 861;
 12. Loisir et culture :
 1. ;
 13. Santé et bien-être :
 1. ;
 14. Projets d'investissement :
 - a) ;
 15. Affaires nouvelles :
 1. _____;
 16. Période de questions;
 17. Levée de la séance.

Période de questions :

Il est tenu une première période de questions au cours de laquelle les personnes présentes dans la salle sont invitées à poser leurs questions concernant des sujets hors de l'ordre du jour. La séance étant diffusée en direct sur la page Facebook de la municipalité de Sayabec, les questions reçues en commentaire de la diffusion sont aussi posées.

Résolution 2025-12-205

Procès-verbaux

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dispense de lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Donald Lemieux, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de

Sayabec d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire de novembre 2025 tel que rédigé.

Résolution 2025-12-206

Comptes à accepter

IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Santerre, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'approuver le bordereau des dépenses de novembre 2025 annexé au présent procès-verbal, pour un montant total de 250 396.34 \$, comprenant les crédits budgétaires ou extrabudgétaires, à savoir :

- Salaires du mois : 57 674.98\$
- Comptes du mois (incluant les incompressibles) : 192 721.36 \$

Je, soussigné Joël Charest, directeur général et greffier-trésorier, atteste que la Municipalité de Sayabec dispose des crédits suffisants pour assumer le paiement de ces dépenses.

PROPOS DU MAIRE ET RAPPORTS DES CONSEILLERS :

Le maire et les conseillers font rapport des activités ayant eu cours dans le dernier mois.

CORRESPONDANCE :

6.2a. Dépôt de la lettre de remerciement des chevaliers de colomb;

Résolution 2025-12-207

**Compte courant –
Paiement de factures
excédant 5 000 \$**

IL EST PROPOSÉ par M. Rémi Carrier, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture présentée au tableau ci-bas au coût total de 114 127.12 \$, taxes incluses, puisqu'elle excède 5 000 \$.

Factures excédents 5 000 \$-Novembre -2025			
Fournisseurs	Numéro de facture	Description	Montant
Automation d'amours inc	36 929	Mise à niveau du poste PP3	12 198.85 \$
Gomultimédia	7 003	Service professionnels en scénographie-forfaitaire	5 432.57 \$
Inspection 3D inc	3 877	Nettoyage des conduites d'égout	14 147.42 \$
Tetra Tech QI inc	60 942 966	Projet: 715-53310TT Construction d'un nouveau complexe municipale	21 990.41 \$
Coop forestière de la Matapédia	F-013313	Biomasse copeaux billets 102406-102409	5 204.03 \$
Les Pavages des Monts inc	106 009 044	Travaux rue Marcheterre et Keable	55 153.84 \$

Total : 114 127.12 \$

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent que cette dépense prévue au budget soit payée à même le budget courant au compte 500714.

Résolution 2025-12-208

**Autorisation de
remboursement au
fonds de roulement et
affectations financières**

ATTENDU que la Municipalité de Sayabec doit procéder à diverses opérations financières conformément aux prévisions budgétaires de l'exercice financier 2025;

ATTENDU que le fonds de roulement de la Municipalité doit être remboursé pour un montant total de **60 764 \$**;

ATTENDU qu'un montant de **320 200 \$** provenant de la **réserve financière des soldes disponibles sur les règlements d'emprunts fermés** doit être affecté conformément aux besoins financiers de l'exercice 2025;

ATTENDU qu'un montant de **13 247 \$** doit être affecté à partir de la **réserve financière pour la tenue des élections municipales**, toujours selon les prévisions budgétaires adoptées;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Hugues Berger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Municipalité de Sayabec autorise le remboursement d'un montant de **60 764 \$** au **fonds de roulement**;

QUE la Municipalité de Sayabec autorise l'affectation d'un montant de **320 200 \$** provenant de la **réserve financière des soldes disponibles sur les règlements d'emprunts fermés**;

QUE la Municipalité de Sayabec autorise l'affectation d'un montant de **13 247 \$** provenant de la **réserve financière destinée à la tenue des élections municipales**;

QUE ces opérations financières soient comptabilisées conformément aux **prévisions budgétaires 2025**.

Résolution 2025-12-209

**Adoption de la politique
d'égalité entre les
genres révisée**

ATTENDU QUE la Municipalité de Sayabec a adopté, le 7 novembre 2011, la *Politique d'égalité entre les femmes et les hommes dans la municipalité de Sayabec*;

ATTENDU QUE la Table de concertation des groupes de femmes Bas-Saint-Laurent a produit, dans le cadre de cette entente, un état des lieux intitulé « *Cyberviolences vécues par les femmes et les personnes opprimées sur la base du genre* », lequel révèle l'importance d'inclure, au sein des politiques municipales, des actions visant à contrer les cyberviolences;

ATTENDU QUE l'une des pistes d'action retenues à l'échelle régionale consiste précisément à **actualiser les politiques municipales d'égalité afin d'y intégrer une section spécifique sur les cyberviolences**;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge essentiel de réaffirmer son engagement à promouvoir l'égalité, la sécurité, l'inclusion et la participation citoyenne de l'ensemble de la population;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Donald Lemieux et résolu :

QUE la Municipalité de Sayabec adopte officiellement la **Politique d'égalité entre les genres**, incluant une section spécifique sur les cyberviolences;

QUE cette politique remplace la Politique d'égalité entre les femmes et les hommes adoptée le 7 novembre 2011;

QUE la direction générale soit mandatée pour assurer la mise en œuvre des actions prévues;

QUE la présente politique soit rendue disponible au public et diffusée sur les plateformes de communication de la Municipalité de Sayabec.

Résolution 2025-12-210

Signataire – Entente relative avec la vidéosurveillance (MRC de la Matapédia)

IL EST PROPOSÉ par M. Frédéric Caron, et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Joël Charest, à signer pour et au nom de la Municipalité de Sayabec l'entente relative à la vidéosurveillance avec la MRC de la Matapédia.

Résolution 2025-12-211

Signature lettre d'entente 1142-SAY-2025-004

IL EST PROPOSÉ par M. Hugues Berger, et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal d'autoriser le maire, monsieur Lorenzo Ouellet, et le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Joël Charest, à signer pour et au nom de la Municipalité de Sayabec la lettre d'entente 1142-SAY-2025-004 avec la section locale 1142 du Syndicat Canadien de la fonction publique (SCFP).

Résolution 2025-12-212

Signature lettre d'entente 1142-SAY-2025-005

IL EST PROPOSÉ par M. Rémi Carrier, et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal d'autoriser le maire, monsieur Lorenzo Ouellet, et le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Joël Charest, à signer pour et au nom de la Municipalité

de Sayabec la lettre d'entente 1142-SAY-2025-005 avec la section locale 1142 du Syndicat Canadien de la fonction publique (SCFP).

Résolution 2025-12-213

Liste des appuis et des dons - Approbation

IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Santerre, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'approuver les dons suivants :

<u>Demandeur</u>	<u>Projet/événement</u>	<u>Don/commandite</u>
Club des 50 et plus	Souper de Noël du club	150\$
Comité des loisirs de Sayabec	Aide au fonctionnement	1 500\$
Chorale de Sayabec	Aide au fonctionnement	100\$
Comité des loisirs de Sayabec	Concours des maisons décorées	100\$
<u>TOTAL</u>		<u>1 850 \$</u>

Résolution 2025-12-214

Reddition de comptes au programme PPA-CE – Asphaltage des rues Marcheterre et Keable

ATTENDU QUE La Municipalité de Sayabec a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvé sans toutefois excéder le montant

maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. Donald Lemieux, il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sayabec approuve les dépenses d'un montant de 50 000 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Il est également résolu de confirmer que le coût total des travaux s'élève à 55 692,83\$ et que l'excédent, de 5 692,83\$, sera assumé par la Municipalité de Sayabec dans le cadre de son budget de fonctionnement de l'exercice financier 2025.

Résolution 2025-12-215

**Tarification incitative
des déchets – Adoption
des mesures d'exception**

CONSIDÉRANT la réglementation relative à la tarification incitative des déchets qui entrera en vigueur dès janvier 2026;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil à clarifier les critères d'exemptions pour la distribution gratuite de vignettes additionnelles;

IL EST PROPOSÉ PARM. Rémi Carrier, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que les critères d'exemptions permettant de bénéficier de la gratuité d'une vignette additionnelle soient les suivantes :

- Grande famille (2 adultes, 3 enfants);
- Garderies;
- Organismes à but non lucratif (OBNL).

Résolution 2025-12-216

**Attribution d'un numéro
civique – Lot 5 592 861**

IL EST PROPOSÉ par M. Frédéric Caron, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'attribuer le numéro civique 42, chemin Poirier à la propriété sise au lot 5 592 861 du Cadastre du Québec.

Affaires nouvelles :

Période de questions :

Il est tenu une seconde période de questions au cours de laquelle les personnes présentes dans la salle sont invitées à poser leurs questions. La séance étant diffusée en direct sur la page Facebook de la municipalité de Sayabec, les questions reçues en commentaire de la diffusion sont aussi posées.

Résolution 2025-12-217

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par M. Rémi Carrier, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 20h05.

Lorenzo Ouellet
Maire

Joël Charest
Directeur général
et greffier-trésorier

Je, Lorenzo Ouellet, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

JC/ect